

## Vigilance toujours et encore requise pour les options artistiques !

### Petit compte rendu de l'audience des associations nationales d'enseignements artistiques au Rectorat de Nantes le 13 Mars 2019.

#### Représentants

Mme Fabienne DELANNET	Polychrome-édu(Arts Plastiques)
M. Matthieu HAAG	Aile du Désir (Cinéma / Audio visuel)
M. Jean-Martial FOUILLOUX	APÉMu(Éducation musicale)
Mme Véronique BLINEAU	Associations Théâtre-éducation des Pays de la Loire avec le soutien de L'ANRAT

#### Nous avons été reçus cordialement pendant deux heures par :

M. Tanguy CALVÉ	Secrétaire Général Adjoint / Directeur de la prospective et des moyens d'enseignement
Mme Véronique BLUTEAU-DAVY	Doyenne des IA-IPR
M. Yves BOURDIN	Directeur de la pédagogie

### Voici ce que nous pouvons retenir de ces échanges :

#### 1- importance du maintien et du soutien des options et spécialités sur l'ensemble du territoire

En Pays de la Loire aucune option n'a été supprimée. Plusieurs spécialités artistiques ont même été créées : deux en théâtre, une dans le public au Lycée de Bouaye et une dans le privé au Lycée de Gorges. Pour que ces options continuent de vivre, il apparaît essentiel que les chefs d'établissement communiquent sur celles-ci dans les collèges de secteur. Cette communication de proximité est fondamentale car l'effectif minimum de 12 élèves est acquis. Aucun moratoire de 3 ans possible, seule une souplesse est envisageable pour protéger les établissements dont le recrutement est plus fragile.

*Nous avons signalé que la communication ministérielle sur les options facultatives est quasi-inexistante à destination des élèves et parents à ce jour.*

#### 2- Quels choix de menus ?

L'affectation des élèves de troisième en seconde suit la logique de la carte scolaire. Si un élève dépend d'un lycée qui ne propose pas d'option facultative artistique, il peut demander une dérogation pour entrer dans un lycée la proposant. Pour ce faire, il doit cocher la septième case dans la hiérarchie des vœux, cette case correspond aujourd'hui à un vœu pour convenance personnelle. Nous avons demandé qu'elle soit appelée autrement puisqu'il s'agit d'un vœu correspondant à un désir pédagogique. Une appellation complémentaire va être étudiée.

*Les élèves désireux de pratiquer et d'étudier le théâtre dans le cadre d'une option facultative en seconde (Rappel : les EDE Arts du Spectacle ont été supprimés), élèves qui ne dépendent pas d'un lycée qui propose l'option facultative, passeront donc après les élèves de secteur et tous les autres élèves émettant des vœux comme boursiers, rapprochement de fratrie, élèves en limite de secteur, élèves désireux de suivre une langue. A ne pas oublier: une lettre de motivation est nécessaire. C'est l'IA-DASEN qui gère les dossiers.*

*L'affectation des élèves en Première Option de spécialité est à partir de cette année gérée elle-aussi par l'IA-DASEN et non plus uniquement par les chefs d'établissement comme auparavant.*

*Nous sommes donc inquiets sur le recrutement en seconde et en première option spécialité pour les élèves hors secteur.*

**3- Le financement des options facultatives dépend des choix pédagogiques de chaque établissement.**

Il entre en concurrence avec d'autres enseignements aussi essentiels (accompagnement personnalisé, orientation, autres options facultatives).

*La réponse qui nous a été faite à cette remarque est que plus il y a de divisions plus il y a de marge pour financer les options.*

**4- La suppression des coefficients bonus et des épreuves terminales pour les options facultatives** fragilisent les options artistiques. En effet l'épreuve terminale permettait de garantir l'équité de la formation et valorisait les élèves. Le coefficient aujourd'hui dérisoire (1% de la note globale du baccalauréat) peut dissuader les élèves les plus fragiles (notamment les élèves des séries technologiques qui y trouvaient un enseignement qui leur permettait de s'épanouir artistiquement) d'investir du temps dans cet enseignement.

*Pour pallier ce moindre coefficient l'enseignement artistique pourrait être valorisé au moment du grand oral. Un débat demeure : ne s'agirait-il pas alors de la valorisation d'une formation par l'art et non pour l'art ?*

Véronique BLINEAU